

ABONNEMENT

SAUMUR	
En ar.	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poitiers	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 JUIN

L'inégalité devant l'impôt

Pendant la période électorale, le programme était : *Ni emprunts, ni impôts nouveaux*. Le premier budget élaboré par les vainqueurs est un emprunt de 700 millions et 62 millions de nouveaux impôts. Vous verrez encore que le budget ne sera pas en équilibre.

La sous-commission fait pourtant flèche de tout bois. Ainsi, elle inscrit pour la première fois au budget le revenu provenant des droits de mutation auxquels sont assujetties les congrégations. Tout d'abord les congrégations avaient refusé de payer ces droits établis par la loi de 1885, et plusieurs d'entre elles avaient engagé un procès contre l'Administration. Déboutées par le tribunal de la Seine en mars 1887, elles ont épuisé toutes les juridictions et finalement la Cour de cassation a rejeté leur pourvoi en mars 1889.

Cette année, en dressant son projet de budget pour 1891, le Ministère inscrit les recettes provenant de cet impôt jusqu'ici contesté : elles sont évaluées à 3 millions ; voilà donc trois millions de plus eulévés exclusivement aux catholiques.

M. Brisson, ennemi juré des congrégations, s'est empressé de leur porter un coup nouveau. Il demande que l'Enregistrement exige le remboursement des droits non perçus au cours du procès ; ces droits atteindraient une forte somme, 15 à 20 millions.

C'est ainsi que la République est ouverte aux catholiques : elle ne nous ouvre que la caisse où nous sommes invités à vider notre bourse.

La perception continue de cet impôt ruinerait infailliblement toutes les Congrégations. Le public se rend peu compte des effets de cette loi fiscale ; voici un fait qui en dira plus long qu'une dissertation juridique.

Une religieuse qui faisait la classe à Angers vient de mourir ; l'école où elle enseignait appartenait à des particuliers qui la prêtaient aux Sœurs pour instruire les enfants du peuple. La religieuse ne possédait rien ; cependant, d'après la loi nouvelle, toutes les Sœurs de son ordre sont censées hériter d'elle ; le fisc a prétendu que la défunte possédait le mobilier de la classe où elle enseignait, son bureau, une chaise, un tableau noir, ce qui, d'ailleurs, n'était pas exact ; le mobilier pas plus que l'école n'appartenait à la Sœur, mais le fisc voulait toucher des droits. Il fit estimer le mobilier par des experts qui l'évaluèrent à 59 fr. L'héritage n'était pas gros, mais les héritiers étaient nombreux ; en effet, d'après cette loi inique, chaque Sœur de la Congrégation est considérée comme héritière. Par conséquent, chacune d'elles, en papiers timbrés, notifications et frais de justice, eut à payer un peu plus de 2 fr., et comme il y a dans la Congrégation environ 700 Sœurs dispersées çà et là dans différentes écoles, la Congrégation dut payer 1,500 francs.

Vous entendez bien ? 4,500 fr. de droits pour un héritage de 59 fr. !

L'Institut des Frères, nous dit-on, va se trouver dans l'obligation de payer 6 ou 7 millions. Où les prendra-t-il ? Nous n'en savons rien. En tous cas, s'il les trouve, ce sera 6 à 7 millions enlevés aux pauvres.

Ces faits ouvriront-ils les yeux aux catholiques ? On nous dit que la religion est indifférente à la politique, c'est là une erreur manifeste que les faits démentent chaque jour. Ces catholiques devenus insensibles aux considérations historiques les plus certaines, seront-ils également insensibles aux considérations financières ? Nous ne le pensons pas, ils sont généreux et dévoués, toujours prêts à soutenir les œuvres charitables, et par conséquent ils seront des premiers à sentir que la République les ruine.

H.-A. MARTIN

ENCORE UN DE CASÉ !

Le *Journal officiel* a publié un décret nommant M. Thomas Derevoqe, conseiller général, ancien maire, ancien député de la Marne, blackboulé aux dernières élections, receveur particulier des finances à Reims (Marne), en remplacement de M. Chanzy, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Tous les blackboules du suffrage universel y passeront.

Candidat malheureux devient une profession très lucrative.

LE GRAND-PRIX DE PARIS

On en a fait une question de patriotisme, et certes, l'on serait mal venu à n'en pas parler sans quelques détails.

Hier 15 juin 1890, le Grand-Prix de Paris a été couru pour la vingt-septième fois ; c'est, en effet, à 1863 que remonte sa fondation.

Jusqu'à la journée présente, le Grand-Prix de Paris a été gagné 44 fois par des chevaux français, 10 fois par des anglais, 1 fois par un hongrois, 1 fois par un américain.

Rarement le Grand-Prix aura attiré autant de concurrents que cette année. Il y avait, en effet, 17 chevaux engagés.

Le temps, donteux le matin, s'est rassérénié au moment de la course, à laquelle assistait une foule énorme et brillante. Les paris étaient importants et nombreux.

Le vainqueur a été *FITZ-ROYA*, monté par Tom-Lane, écurie du baron Schickler.

C'est la France qui, cette fois encore, remporte la victoire.

Sont arrivés ensuite :

2. *Fitz-Hampton* (italien).
3. *Old-Fellow* (anglais).

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 juin 1890.

Le 3 0/0 a atteint le cours de 93, le plus haut qui ait jamais paru à la cote. Le 4 1/2 0/0 s'inscrit à 106.60.

L'amélioration du Crédit Foncier se poursuit régulièrement ; on fait 1,250, soit 10 fr. de hausse sur la veille. Les capitalistes avisés ont profité des derniers cours pour mettre en portefeuille les obligations foncières et communales ; aussi la reprise domine sur ces excellents valeurs dont le marché est toujours très suivi.

On négocie la Banque de Paris à 845, cours que fera bientôt dépasser la hausse croissante du cuivre.

La Banque Nationale du Brésil s'inscrit à 600, la Société Générale à 475, la Banque d'Escompte à 527, les Dépôts et Comptes courants à 600.

Le Crédit Lyonnais est demandé à 748.75. Les acheteurs ne font qu'escompter les bénéfices en préparation qui promettent d'être importants.

L'approche du coupon de 7.25 à toucher le 1^{er} juillet amène de nombreux achats en obligations des chemins de fer de Porto-Rico. Ces titres garantis par le gouvernement espagnol rapportent 15 fr. par an et sont remboursables à 500 fr.

L'Aurifère Argentine entretient des transactions très animées ; de même que la Gold Trust dont la situation prospère permet d'espérer un dividende très rémunérateur.

L'obligation des Chemins Economiques conserve son courant d'affaires habituel à 408.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

SÉANCE DU 10 JUIN 1890

(Suite et fin)

Avenue du collège de filles.

La demande du pavage du trottoir conduisant au collège de filles (côté droit), a également été faite à l'administration.

Sur cette même route, M. Boutault, entrepreneur, a offert de prendre à sa charge la moitié du pavage du trottoir de son côté, jusqu'à la limite de son terrain, à condition d'exécuter lui-même ce travail.

Cette offre n'a pu être acceptée, la Ville ayant son entrepreneur de pavages.

Dans ce même carrefour, il y a un triangle inoccupé provenant de l'ancienne montée des Moulins, longeant la propriété de M. Rigolage. Il serait bon que la Ville en tirât parti et fit des propositions à M. Rigolage.

La demande de M. Piétu de soutenir les terres de son remblai, ainsi qu'on l'a fait pour la partie supérieure, est logique. Ce travail aura l'avantage d'empêcher les terres de se détacher et d'être entraînées dans les égouts de la ville.

M. Langlois voudrait que sur cette même route, la Ville enfermât d'un mur le jardin de viticulture qui a une simple palissade, et qu'on construisit au sommet de la côte une loge de concierge, qui tiendrait la porte ouverte à la disposition des promeneurs.

Il est certain que cette idée est excellente ; elle faciliterait l'accès du Jardin des Plantes et pourrait lui procurer plus de visiteurs. M. le Maire le comprend bien et adopte l'idée ; mais, dit-il, les ressources manquent.

Arbres des levées d'enceinte

La commission demande au Conseil à autoriser l'administration à procéder à la vente des arbres des levées d'enceinte.

Il y a trois ans, reprend M. le Maire, la Ville y avait songé, mais elle a su que l'ingénieur s'opposerait à une replantation. Afin de ne pas dénuder ces promenades, la Ville a renoncé à toute vente d'arbres. Aujourd'hui, ces

mêmes arbres, parvenus à leur complet développement, dépérissent, et il faut les abattre.

On conservera tous les platanes qui ont de l'avenir, et l'on attendra un nouvel ingénieur qui sera dans d'autres idées que son collègue d'aujourd'hui, et autorisera les plantations que celui-ci défend.

L'école de la rue Cendrière

Le maire communique une lettre de l'inspecteur primaire et de l'inspecteur d'Académie qui apportent quelques modifications au plan de l'école projetée rue Cendrière.

Dans le plan présenté, la lumière semble mauvaise à ces savants de la docte académie. On ne formerait que des myopes, tandis qu'en construisant face au Sud-Est, la vue des élèves est garantie.

Le maire demande au Conseil l'approbation de ce changement pour satisfaire les représentants de l'Académie.

Le Conseil, qui ne veut pas discuter une proposition difficile à prouver, et du reste sans conséquence financière, consent au changement d'orientation.

Tramways saumurois

M. Terrien interpelle le maire sur les tramways de Saumur. L'honorable conseiller signale les nombreux accidents causés par les rails, les réclamations des habitants de la ville et de la campagne, et termine en demandant combien de temps durera cette famisterie.

Le maire. — Cela durera fort longtemps. Le concessionnaire a vu dans le décret de déchéance un vice de forme, et vite il a porté l'affaire devant le conseil d'État. Il y a deux ans que l'affaire est pendante et c'est tout dernièrement qu'il a été jeté un coup-d'œil sur le dossier des tramways saumurois.

Voilà qui est consolant et va satisfaire les populations. Cette intervention du concessionnaire pour le motif donné ci-dessus n'est pas faite pour le réhabiliter devant l'opinion publique. Son entreprise pouvait être considérée comme malheureuse pour le public, mal étudiée, fâcheuse pour les actionnaires, mais comment qualifier cette incartade digne d'un mauvais écolier ?

Cela peut durer deux ans encore ! Évidemment le concessionnaire rigole de penser que, dans deux ans, toutes les traverses étant pourries, la situation des actionnaires sera de plus en plus désastreuse.

La vie des citoyens est compromise et le pouvoir n'y peut rien ! Allons donc ! Ça ne prend pas.

Prix de natation

M. Terrien félicite la Ville de toutes les associations créées par la jeunesse saumuroise, pour le développement des forces physiques ; mais rien n'a été fait pour la natation, et M. Terrien propose au Conseil, dans le but d'encourager cet exercice, de créer une prime d'encouragement, 150 fr., par exemple qui serait répartie ainsi : 1^{er} prix, 75 fr. ; 2^e prix, 50 fr. ; 3^e prix 25 fr.

Le maire. — Nous avons déjà un crédit de 4,500 fr. pour l'école de natation et cela me paraît suffisant. Prenez ces 450 fr. sur le chapitre des fêtes publiques et ouvrez ce concours le 14 juillet, par exemple, je n'y verrais pas d'inconvénient.

L'affaire pourrait bien tomber dans l'eau et sombrer.

Sur la demande du maire, le Conseil décide la mise en adjudication des travaux de la rue Gambetta.

M. Combiere donne lecture d'une lettre de M. Outhier, qui a un mur mitoyen avec la maison acquise par la Ville, rue Cendrière. Ce propriétaire demande à s'entendre avec l'administration pour la reconstruction de ce mur.

Cette proposition est renvoyée à la commission des bâtiments.

Le maire rappelle que, comme il a été dit dans la séance précédente, il y avait urgence de s'occuper du renouvellement du traité du collège; qu'il avait été admis en principe qu'à la commission actuelle de l'instruction publique, il serait adjoint quatre ou cinq conseillers, afin qu'un plus grand nombre puisse se former une opinion et connaître la question.

L'Etat demande à renouveler dans les mêmes conditions le traité actuel. C'est la situation avec M. Rigolage qui préoccupe le plus.

La commission de l'instruction publique en exercice se compose de MM. Goulard, Milon, Lamy, Luard et Bourguignon.

Le Conseil leur adjoint MM. Doussain, Vinsonneau, Boisson, Coutard, Piéron et Peton.

La séance est levée.

La procession d'hier

Les Saumurois qui ont suivi hier en si grand nombre la seconde procession de la Fête-Dieu, à Saint-Louis, ont tous emporté un regret, celui de n'avoir pas vu se dérouler le gracieux et imposant cortège dans les rues de notre ville. Qu'elles eussent été belles les processions publiques avec le concours pressé de tous les habitants qui montrent aujourd'hui tant de zèle à relever l'éclat amoindri de ces solennités!

Il faut rendre aux organisateurs de la fête d'hier cette justice que, dans les circonstances présentes, ils ont obtenu le plus beau succès qu'on pût espérer. L'ordre a été parfait depuis le premier moment jusqu'à la dernière bénédiction: il était évident que la foi, bien plus que la curiosité, inspirait la foule compacte qui se pressait dans les larges et belles allées de Saint-Louis.

Il n'était pas sur le parcours un seul endroit qui ne fût orné avec un goût irréprochable. Là, s'élançaient les mâts gigantesques aux oriflammes variées; ici, les fleurs aux fraîches couleurs étaient semées par milliers sur des tentures de mousseline travaillées avec l'art le plus délicat; plus loin, des arcs de triomphe; ailleurs, des colonnes aux gracieux festons; rien de cette uniformité d'où naît l'ennui: chacun, comme on l'eût fait en ville, avait à sa guise disposé l'ornementation du passage confié à ses

soins. Sans vouloir diminuer en rien le mérite des élèves de Saint-Louis, ni des maîtres qui ont présidé à leurs gracieux travaux, nous adressons des félicitations bien méritées aux personnes qui les ont aidés dans leur tâche: les amis de Saint-Louis ne pouvaient apporter à cette fête un concours plus généreux, ni mettre au service de cette maison, si sympathique dans notre ville, une habileté plus industrielle.

Deux reposoirs avaient été dressés: l'un, auquel avaient contribué, selon leur bon vouloir, les paroisses de la ville, ressortait vivement au fond d'une des prairies, où cinq mille personnes environ reçurent une première bénédiction; le second, remarquable de goût et de richesse, était adossé à la façade du collège, dans la cour d'honneur. M. le curé de Saint-Pierre y renouvela la consécration de la ville et du diocèse au Sacré-Cœur et bientôt après la foule se retirait avec calme.

Nous ne pensons pas que la journée d'hier, qui a fait tant d'heureux ait laissé, parmi les témoins de la fête, un seul mécontent. Dans les mauvais temps que nous traversons, elle comptera parmi les meilleures et les plus dignes de mémoire, d'abord, nous le croyons, pour l'hospitalière maison qui nous a ouvert ses portes; puis, pour nous, qui emportons un souvenir reconnaissant des instants qu'il nous a été donné d'y passer pour jouir de la plus inaliénable et de la plus chère de nos libertés, celle de rendre à Dieu les hommages publics que lui doit la société dont nous sommes membres.

X.

La Société de secours aux blessés militaires

Les membres fondateurs de la Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer (Croix-Rouge française), a tenu jeudi, après-midi, son assemblée générale annuelle, dans l'amphithéâtre de la Société de géographie, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, président de la Société.

Dans l'assistance, on remarquait M^{me} la maréchale de Mac-Mahon, les généraux Cambriel, Péan, l'amiral Morin, le baron Depage, le comte de Beaufort, les docteurs Riant, Péan, Baizeau, Bonneau, etc.

M. le maréchal de Mac-Mahon a présenté lui-même le compte rendu des opérations du dernier exercice. La Société a distribué, tant aux victimes des dernières expéditions coloniales qu'à celles des guerres antérieures, une somme de 96,000 fr., ce qui porte le montant des secours distribués par elle, depuis le retour de la paix, à 3,200,000 fr. Elle a augmenté, pour une valeur de 100,000 fr., les dépôts de matériel d'ambulance, dont les éléments types ont obtenu à l'Exposition de 1889 un grand diplôme d'honneur. Elle a poursuivi l'organisation préparatoire de ses services en temps de guerre: hôpitaux temporaires, hôpitaux auxi-

liaires du théâtre de la guerre, infirmeries de gare. Au point de vue des évacuations, elle a voté un crédit de 200,000 fr. pour l'acquisition d'un nouveau train sanitaire. Elle a multiplié ses cours de dames infirmières, ses écoles de brancardiers, et constitué quatre-vingt-quatre nouveaux comités d'hommes et de dames. Elle compte aujourd'hui 42,000 membres.

Le montant de ses cotisations annuelles s'est élevé de 400,000 fr. dans ces trois dernières années. Pour 1889, elle a reçu, en dons exceptionnels, une somme de 34,824 fr. et réalisé 91,068 fr. de legs.

M. Paul Biollay, conseiller-maître à la Cour des Comptes, a présenté ensuite le rapport financier; puis l'assemblée a réélu, comme membre du conseil, M. le marquis de Vogué, et elle a élu, comme nouveaux membres: MM. le docteur Brouardel, doyen de la Faculté de médecine; Farré, ancien directeur des services civils en Algérie; Hébrard, président du syndicat de la presse; le docteur Meïge et le marquis de Vassart d'Hoziar.

AUGMENTATION DU PAIN à Saumur

La Chambre Syndicale des patrons boulangers de Saumur fait savoir qu'à partir d'aujourd'hui 16 juin, le prix du pain sera de 4 fr. 05 les 3 kilos.

Nous savons que, dès hier, quelques boulangers ont déjà, par erreur, fait subir cette augmentation à leurs clients.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Parmi les changements apportés dans le service des trains, nous devons signaler l'amélioration suivante qui sera certainement très appréciée du public, car elle facilite, en les accélérant, les relations de la Bretagne et de Nantes avec Vichy, Lyon, les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule, et tout le Sud-Est de la France.

Dans l'ancien service, le train vers Lyon ne prenait au départ de Nantes (midi 7) que les correspondances du Croisic à Saint-Nazaire et de Lorient à Savenay. Les heures de départ étaient les suivantes:

Le Croisic	8 h 10 matin.
Saint-Nazaire	9 28 —
Lorient	5 35 —
Vannes	7 46 —
Nantes	midi 7
Saumur	4 31 soir.
Tours (Saint-Pierre)	7 26 —
Vichy	4 20 matin.
Lyon	9 8 —
La Bourboule	8 25 —
Le Mont-Dore	8 25 —

Avec le nouveau service d'été au 16 juin, ce train prendra les voyageurs de toutes classes depuis Quimper. Voici les heures nouvelles qui font ressortir une diminution de 3 heures à 3 heures 1/2 sur la durée totale du trajet:

Le Croisic	Départ. 41 h 55 matin.
Saint-Nazaire	4 2 soir.
Quimper	6 40 matin.
Lorient	8 57 —

Vannes	40 38	matin.
Nantes	3 40	soir.
Saumur	5 36	—
Tours	7 20	—
Vichy	Arrivée. 4 20	matin.
Lyon	9 8	—
La Bourboule	8 25	—
Le Mont-Dore	8 25	—

Le nouveau train créé trouve en outre, à Tours, la correspondance sur toutes les directions desservies par cette gare, Paris compris.

L'ÉCLIPSE DE SOLEIL DE DEMAIN MARDI 17 JUIN

On sait que l'éclipse de Soleil est causée par le passage de la Lune entre le Soleil et la Terre. Cette interposition d'un corps opaque empêche de venir sur nous les rayons de l'astre qui nous éclaire. Ce n'est plus comme dans une éclipse de Lune l'ombre de la Terre qui se projette sur notre satellite; c'est ici la Lune elle-même que nous verrons. Nous verrons un disque noir s'avancer sur le disque brillant et l'entamer d'autant plus que l'observateur sera plus près de la ligne passant par le centre des trois astres.

Demain matin, 17 juin, la Lune couvrira la moitié du disque solaire au moment de la plus belle phase du phénomène.

Le Soleil étant pour nous immobile dans l'espace et la Lune venant de l'Ouest, nous la verrons entamer le Soleil de ce côté, mais un peu par la partie inférieure. Elle devra ressortir à gauche, également à un point inférieur du point Est du bord solaire.

A part la différence de latitude, les lieux situés à l'Ouest de Paris auront le commencement de l'éclipse avant la capitale. Ainsi, tandis qu'à Paris l'éclipse commence à 8 h. 22 et finit à 10 h. 43, à Brest elle a lieu à 7 h. 58 pour finir à 10 h. 03. Bordeaux, plus au Sud, mais à la même longitude qu'Angers, la verra 6 minutes plus tard que Brest. A Angers, l'éclipse commencera donc à 8 h. 04, aura la plus grande phase vers 9 heures et la fin vers 10 h. 40 du matin.

TOURNÉE BARON

M. Baron, le célèbre comique des Variétés, entreprend une grande tournée en compagnie de M^{mes} Meriany, Ramos, Leturc, Martha, Philo, de MM. Barral, Chalmin, Daru, Faguet, P. Fugère.

On jouera les *Trois Epiciers*, *Paris-Exposition*, revue arrangée pour la tournée, les *Giboulées*, etc.

M. Baron se propose de visiter les villes suivantes:

Amiens, Le Havre, Dieppe, Versailles, Troyes, Reims, Sens, Fontainebleau, Saumur, Orléans, Tours, Le Mans, Laval, Rennes, Nantes, La Rochelle, Rochefort, Saintes, Poitiers, Bordeaux, Angoulême, Limoges, Bayonne, Pau, Tarbes, Toulouse, la Bourboule, Moulins, etc.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Pendant que le banquier et le maître de forge causaient ainsi à l'écart, les habitués du cercle étaient arrivés un à un; on avait allumé tous les becs de gaz. Des parties s'engageaient; on entendait claquer les billes de billard. Quelques-uns des assistants s'étaient assis déjà autour d'une table pour jouer au baccara, ou, comme ils disaient, pour « tailler un bac, » et tout annonçait que la nuit serait féconde en émotions.

Aubertin, grand joueur, et souvent joueur heureux, allait prendre sa place au baccara, quand plusieurs personnes entrèrent dans le premier salon. Une voix forte, aux intonations brusques, dominait le bruit. Deluz fit un signe au banquier, pour l'inviter à être attentif. Au même instant, l'ancien tanneur Jolivet parut, accompagné de son gendre futur.

II. — LE DOCTEUR BELCOURT

Jolivet, comme nous le savons, ne devait sa fortune qu'à son travail et avait débuté en

qualité de simple ouvrier dans la maison dont il était devenu le chef plus tard. Ayant épousé la fille de son ancien patron, il avait, pendant quarante ans, dirigé avec sagesse et prudence son vaste établissement de tannerie à Orléans. Par malheur, au moment où il allait se retirer pour jouir de son opulence, sa femme, vaillante créature qui n'avait pas peu contribué à la prospérité commune, était morte tout à coup, ce qui avait été la plus grande douleur qu'il eût jamais ressentie. Resté seul avec ses deux filles, il ne s'en était montré que plus pressé à abandonner les affaires et, après avoir vendu son usine, il s'était installé avec ses enfants dans une jolie habitation qu'il possédait sur le quai de la Loire.

Jolivet passait pour un très honnête homme, et son succès attestait en lui un sens juste et droit. Cependant, nous conviendrons que ses manières et son langage n'appartenaient pas à la meilleure compagnie. Il était vil, despotique, opiniâtre dans ses idées; sa mise était négligée, sa tournure vulgaire. En sa qualité de millionnaire, ceux qui l'approchaient lui pardonnaient bien des choses: mais, au cercle, où il avait cru devoir se faire admettre afin d'occuper ses soirées, on ne lui épargnait

guère des railleries, dont d'habitude il ne s'apercevait pas.

Le docteur Belcourt, qui l'accompagnait en ce moment, avait vingt-huit ans au plus. Sa figure franche, encadrée de favoris blonds, ses yeux vifs et spirituels, ses manières gracieuses, sa prestance, faisaient de lui un véritable « médecin des dames », titre que l'on commençait à lui donner dans la ville. Sa redingote et son pantalon noirs étaient coupés par un tailleur parisien, et il portait avec aisance la cravate blanche traditionnelle. Il formait ainsi, avec son futur beau-père, un véritable contraste; l'un et l'autre paraissaient appartenir non seulement à un monde différent, mais même à des races différentes.

Belcourt, toutefois, comme l'ancien tanneur, ne devait qu'à lui-même le rang qu'il occupait dans la société. De famille pauvre et obscure, il avait été élevé par un oncle, ancien capitaine d'infanterie, qui, peu fortuné aussi, s'était ingénié à lui faire donner une bonne éducation. Encore le digne oncle n'avait-il pu achever sa tâche; il était mort au moment où Belcourt venait d'être reçu bachelier, et manquait justement lorsque son appui allait devenir le plus nécessaire.

Il n'avait laissé en mourant à son neveu que quelques milliers de francs, somme très insuffisante pour permettre au jeune héritier d'atteindre une position honorable et lucrative. Mais Belcourt avait résolu d'être médecin; et, si humbles que fussent ses ressources, il se rendit à Paris, afin d'y commencer les longues, difficiles et coûteuses études de la science médicale.

Par quels miracles réussit-il dans son projet? Pendant cinq mortelles années, il supporta les plus affreuses privations. Les uns disaient qu'il avait été « pion » dans un lycée, les autres qu'il avait donné des « répétitions » dans une école. Il travaillait nuit et jour pour faire marcher ses fonctions fastidieuses avec ses études scientifiques, se refusant tous les plaisirs, toutes les distractions. Enfin il était arrivé au terme de ses épreuves. Le diplôme de docteur ayant été la récompense de ses efforts, il avait choisi Orléans pour sa résidence, bien qu'il y connût peu de monde et qu'il n'y eût point d'amis. Ses débuts, comme nous ne l'ignorons pas, étaient passablement rudes; mais l'espoir d'épouser bientôt la belle et riche Victoire Jolivet relevait son courage, et tout, à cette heure, lui présageait un brillant

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

La course d'entraînement que nous avions annoncée dans notre dernier numéro a eu lieu hier par un temps splendide. Les épreuves ont donné les meilleurs résultats et font espérer que notre Société nautique aura dimanche prochain à Paris tout le succès qu'on attend de nos vaillants rameurs.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Eugène Boutillé, domestique, de Mouterre (Vienne), et Célestine-Zoé Menanteau, domestique, de Saumur.

Paul Proust, charbon, et Marie-Berthe-Céline Roux, couturière, tous deux de Saumur.

Pierre-Joseph Normand (veuf), de Trèves-Canauld, et Victorine-Louise Dupuis, domestique, de Saumur.

ANCENIS. — Nous connaissons aujourd'hui le nom du marin blessé dans le train allant à Nantes et dont nous avons parlé dans l'un de nos derniers numéros.

C'est un nommé Juilly, caporal d'armes de la flotte à Lorient.

Ce malheureux est mort le lendemain de l'accident, à l'hôpital d'Ancenis.

Un duel au pistolet a eu lieu samedi, à Vincennes, entre M. Fournier-Carville, rédacteur en chef de la *Sarthe*, et M. Louis Coudurier, rédacteur en chef de l'*Avenir de la Sarthe*.

Deux balles ont été échangées sans résultat. Les témoins étaient : pour M. Louis Coudurier : MM. Lavertugeon, député, et Cordelet, sénateur ; pour M. Fournier-Carville : MM. Galpin et Vilfeu, députés.

Une victoire française

Les Anglais et les Allemands cherchent depuis longtemps, mais en vain, le moyen de ferrer la bière pour la conserver et supprimer l'acide salicylique, ce poison si dangereux. Le problème a été victorieusement résolu par un Français. Cette importante découverte a déjà valu à son auteur un grand Diplôme d'honneur ainsi que le titre de Fournisseur de la Présidence. Les sommités médicales considèrent la bière ferrugineuse comme le remède tout-puissant contre l'anémie. Cette bière exquise, qui permet d'absorber, sous une forme agréable, un fer complètement assimilé, est aussi une excellente hoisson de table pour les mères qui allaitent leurs enfants, pour les jeunes filles, les vieillards, en un mot tous les anémiques. Ajoutons que notre compatriote a refusé de vendre son secret une somme considérable à des capitalistes anglais, afin de réserver aux capitaux français le bénéfice de cette utile découverte. La Bière ferrugineuse Française, dont le dépôt central est à Paris, 99, rue Montmartre, obtient un immense succès qui va obliger l'inventeur à créer des succursales.

avenir.

Belcourt et son futur beau-père s'avancèrent, appuyés l'un sur l'autre, dans les salons du cercle. Sauf Deluzy et Aubertin qui sa-luèrent Jolivet, on ne leur accorda pas grande attention, et ils allèrent s'installer dans le fumoir où le bonhomme se fit apporter, par le garçon du cercle, sa grosse pipe d'écume, tandis que Belcourt allumait un cigare.

L'ancien tanneur baillait fréquemment et, quoiqu'il fût à peine neuf heures, la pipe avait pour destination de l'aider à lutter contre le sommeil. Le médecin, au contraire, semblait distrait, rêveur, et on eût dit qu'une pensée pénible l'agitait.

Il tira en silence quelques gorgées de son cigare, pendant que Jolivet poussait des *peuf!* *peuf!* retentissants.

— Ma toi ! dit enfin Belcourt, je me trouvais bien mieux qu'ici, dans votre joli salon, en compagnie de vos charmantes demoiselles... surtout de ma chère Victoire !

— Voyez-vous ça, mon gaillard ! répliqua Jolivet en riant : mais il y a temps pour tout. C'est très comme il faut de venir passer la soirée au cercle, où se réunissent les gens les plus happés de la ville, et il est bon que vous

L'OUVERTURE DE LA PÊCHE

CONSEILS AUX PÊCHEURS INEXPÉRIMENTÉS

Par J. de Château-Chalons

Il y a tout lieu de croire que, cette année, les pêcheurs à la ligne feront de belles et nombreuses captures. La nouvelle campagne, dont ils viennent de saluer l'ouverture, s'annonce en effet sous les meilleurs auspices.

On a dû remarquer que pendant les deux mois d'interdiction de la pêche, qui viennent de s'écouler, des crues assez fortes se sont produites dans la plupart des cours d'eau. Ces crues, les pêcheurs de profession le savent bien, ont pour résultat d'amener dans les grandes rivières une bonne partie du poisson qui est né et s'est développé dans les petites. C'est ainsi que, dans nos fleuves, dans la Loire et la Seine par exemple, les fortes pièces qui, pendant la saison de la pêche, n'ont pu échapper aux grands engins, tels que la senne, le tramail ou le sdozeau, se trouvent remplacées par de nouvelles.

Le poisson ne manquera donc pas cette année, le fait est certain. Dans la Loire, le Cher et la Vienne en particulier, on signale une grande quantité de juernes et de brochets, tous, assurément, fort disposés à se laisser prendre, à la condition toutefois que l'amateur déploiera l'habileté nécessaire. Aux habiles nous n'avons sans doute aucun conseil à donner ici. Les indications pratiques que nous allons fournir ne s'adressent qu'aux novices, aux inexpérimentés, heureux si, par nos avis, nous parvenons à les préserver de l'humiliation de revenir bredouilles.

Retenons d'abord ceci : soit que l'on pêche de surface, soit que l'on pêche de fond, la canne dont on fait usage doit toujours être solide tout en étant flexible. Le bambou est préférable au roseau. Il est un peu plus lourd, mais sa résistance permet de triompher des poissons les plus rebelles. La ligne, toute de belle florence, bien transparente, est formée de trois brins cablés, pour le premier tiers, qui sera attaché à la canne; de deux brins, également cablés, pour le second tiers; d'un seul brin pour le reste. Avec une ligne ainsi composée, vous ne perdrez, en cas d'accident, qu'une petite quantité de florence, tandis que, d'autre part, la force de votre engin vous permettra de tirer hardiment votre poisson, quelles que soient ses velléités de résistance.

Si l'on pêche de surface il ne faut ni réglot ni plomb. Lorsqu'un poisson mord, on s'en aperçoit par la tension de la ligne, et c'est cette tension, plus ou moins vive, qui indique que l'on doit ferrer, c'est-à-dire piquer le poisson.

Pour ce genre de pêche on emploie les hameçons n^{os} 8, 9 ou 10, et pour appâts, des sauterelles, des papillons, de grosses mou-

fassiez des connaissances.

— Sans doute; M^{lle} Victoire était ce soir si gaie, si séduisante...

Le bonhomme partit d'un nouvel éclat de rire.

— Décidément, mon petit docteur, reprit-il, vous en tenez dans l'aile... Allons ! allons ! il n'y a pas de mal, puisque nous sommes d'accord... C'est très comme il faut d'aimer celle qu'on doit épouser !

Pour le père Jolivet, tout ce qu'il y avait au monde de beau, de juste et de bien, se résumait dans ce mot de « comme il faut » et nous verrons qu'il en faisait un fréquent, parfois un bizarre usage.

— Comment ne l'aimerais-je pas ? dit Belcourt avec chaleur ; elle a autant d'esprit que de beauté.

— Elle a, de plus, répliqua Jolivet en clignant des yeux, pas mal de billets de banque que vous remettra le notaire à la signature du contrat... Mais, sacrebleu ! poursuivit-il avec un accent de rondeur, au point où nous en sommes, qu'attendez-vous donc pour en finir ? Les « papiers de mairie » sont prêts... A quand la corbeille et les cadeaux de noce ?

Le docteur tressaillait.

ches, des abeilles, etc. On prend de cette façon de beaux juernes (ou chaboisseaux), le dard, la truite et quelquefois, en automne, de gros gardons-carpés. Mais pour bien réussir, le pêcheur doit faire tout ce qui est possible pour ne pas être vu par le poisson. Caché derrière des touffes d'osiers, on lance sa ligne par-dessus les branches, en s'arrangeant de façon à pouvoir observer, à travers le feuillage, les manœuvres que fera le juerne, dard ou autre dont on veut s'emparer. Je l'ai déjà dit ailleurs : « Le grand secret de la pêche c'est de ne pas être vu par le poisson. »

La pêche à la ligne de fond, pour être fructueuse, exige également que l'on ne soit pas vu. A cette première condition il faut joindre celle de bien choisir les endroits où l'on tendra sa ligne. Dans les remous, où l'eau offre une certaine profondeur, on trouve la carpe, le gros juerne, le barbillon, la brème et le gardon. Pour exciter l'appétit du poisson, on aura soin d'amorcer la veille, c'est-à-dire de jeter, à l'endroit choisi, divers appâts mélangés et qui peuvent plaire à la plupart des espèces. Voici une composition facile à préparer et dont nombre de pêcheurs ont fait usage avec succès :

Vous faites un mélange de farine et de son, auquel vous joignez du blé cuit, des vers de terre coupés, du chenevis pilé, des asticots, de la graisse de pot-au-feu et quelques gouttes d'essence de menthe ou de camomille. Le tout fortement pétri, doit former une boule grosse comme les deux poings. Si l'on se proposait spécialement de pêcher la carpe, il faudrait ajouter des fèves cuites dans de l'eau miellée.

Cette pâte d'amorce peut aussi servir d'esche à l'hameçon ; mais comme elle se ramollirait et se dissoudrait rapidement, il serait bon, avant d'en faire usage, de la tremper dans de l'huile d'amande douce, que l'on peut porter sur soi, dans une petite bouteille à large goulot.

Les esches dont on peut se servir sont, outre cette pâte, le ver rouge, le ver blanc à queue, le blé cuit, la limace, la queue d'écrevisse, la grosse mouche et la viande crue. Mais dans tout cela nous choisissons le ver rouge, par cette raison que, vivant assez longtemps dans l'eau, il attire le poisson par ses mouvements. Cette préférence se trouve justifiée par des expériences qui ont été faites sur des poissons placés dans un réservoir.

Pour la pêche de fond comme pour celle de surface, on doit se tenir à une certaine distance du bord, à moins que l'on ne se trouve caché par des arbrisseaux. Si la rive était complètement nue, on pourrait, en plantant en terre quelques branchages, former un rideau derrière lequel on se placerait, en se ménageant des ouvertures pour ne pas perdre de vue le liège indicateur.

C'est le cas de faire remarquer qu'il ne

faut pas aller chercher le poisson au large. Les plus belles pièces se tiennent dans les remous profonds, au bord ou à peu de distance du bord.

Disons quelques mots en faveur des amateurs dont l'ambition ne va pas au-delà de la modeste friture.

Parmi les poissons de surface vient en première ligne l'ablette, toujours pétulante, étourdie et pleine de bonne volonté pour se faire prendre. On attire cette espèce, par nuées, en jetant de l'eau de savon, du sang ou une poignée de son, et on la pêche de surface, avec une ligne amorcée d'une mouche et n'ayant ni plume ni plomb.

La pêche du goujon, poisson de fond, n'est pas plus difficile. Amorcez avec des vers rouges ou des asticots, et si vous avez armé votre ligne d'une demi-douzaine d'hameçons, vous aurez souvent le plaisir de tirer d'un seul coup tout un chapelet de ces petits poissons, d'un goût excellent et que Brillat-Savarin, un fin connaisseur, tenait en très haute estime.

Dans un atelier de couturières :

La patronne apparaissant tout à coup :

— Voyons, mesdemoiselles, ne bavardez pas tant... Cette robe est pressée, il faut s'y mettre.

Une ouvrière, M^{lle} Grosbinet, digne de son père, s'écrie étourdiment :

— Pardon, madame, il faut six mètres cinquante...

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France. Exigez sur l'étiquette bien connue, le timbre du gouvernement. La boîte de 50 pilules 4 fr. 50 dans les pharmacies.

Théâtre de Saumur

LUNDI 16 Juin 1890

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Donnée avec le concours d'Artistes des divers Théâtres de Paris

CENDRILLONNETTE

Opéra-bouffe en 4 actes, paroles de M. Paul Perrier, musique de Gaston SERPETTE et V. ROGER.

M^{lle} DUFAURE, des Bouffes-Parisiens, remplira le rôle de Cendrillonnette.

M. E. DURAY, de la Porte-Saint-Martin, celui du baron de Pont-Saluce.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 15 Juin 1890.

Versements de 88 déposants (16 nouveaux), 29,616 fr. 40.

Remboursements, 17,928 fr. 41.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

M. Nelson à Tours

Nos confrères de Tours annoncent l'arrivée prochaine du savant spécialiste pour les yeux, membre de la Société de Médecine de France, M. Nelson, qui triomphe — sans opérations ni remèdes — de tous les troubles de la vue, par le seul emploi de ses verres combinés.

Nous ne saurions engager trop vivement nos concitoyens dont la vue est trouble, faible, fatiguée, affaiblie, louche, etc., de profiter de la présence de M. Nelson dans notre région pour lui rendre visite. M. Nelson séjournera à Tours les jeudi 19, vendredi 20, samedi 21 juin, de 10 heures à 4 heures, au grand hôtel de Bordeaux.

Nota. Le système Nelson a toujours bien réussi chez les enfants qui louchent.

Demandez

à l'Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

LE PARFAIT GUIGNOLET

Créé en 1632

Par la R. M. MADELAINE GAUTRON

2 f. 40 le litre

Par quantité de six litres : 2 f. 25

Exiger la signature Taveau et C^{ie}.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, Et de M^e HURSON, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

VENTE

Aux enchères publiques
En 40 Lots
Au plus offrant et dernier enchérisseur,
DE

DEUX MAISONS

UNE PROPRIÉTÉ

Et diverses parcelles de
TERRE & VIGNE
Le tout situé communes de Thouars, Oiron, Pas-de-Jeu, Saint-Léger-de-Montbrun, Bilazais, Brion et Louzy, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), et Saint-Laon et Arçay, arrondissement de Loudun (Vienne).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 6 Juillet 1890**, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e HURSON, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré ;
Et à la requête de :
M. Bonneau, ancien greffier, demeurant à Saumur, au nom et comme syndic à l'union des créanciers de M. Paul-Henri-Dominique Guibert, négociant, demeurant à Saumur, rue Cour-Saint-Jean,
Ayant pour avoué constitué M^e André Popin, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière ;
Il sera procédé, le dimanche six juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e HURSON, notaire à Oiron (Deux-Sèvres), à la vente aux enchères publiques, en quarante lots, des biens ci-après désignés :

DÉSIGNATION

Commune d'Oiron, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres).

Premier lot.
Une maison d'habitation, situé à Oiron, consistant en bâtiments sur la rue de l'Hospice, composés de plusieurs chambres, salon et servitudes diverses, avec cave dessous et greniers au-dessus des servitudes.
Un autre corps de bâtiments, composé de plusieurs chambres avec grenier dessus et diverses servitudes.
Cour et jardin au milieu de ces bâtiments ;
Le tout d'une superficie de douze ares environ, compris au plan cadastral sous les nos 938 et 939, section B, de la commune d'Oiron, joint au nord M. Rousseau, au levant la rue de l'Hospice, au midi une ruelle et Guyon et au couchant M. Meslier.
Sur la mise à prix de cinq mille francs, 5,000

Deuxième lot.
Deux ares vingt centiares de terre à Chaumard et Pain-Perdu, désignés au plan cadastral sous le n^o 549 de la section B, joignant au midi Bréchaud et au couchant Bodet.
Sur la mise à prix de trente francs, 30

Troisième lot.
Cinq ares vingt centiares de terre, aux Justices, désignés au plan cadastral sous le n^o 607 de la section B, joignant au nord le chemin, au levant Mitonneau, au midi Tuzet et au couchant M. Gigot.
Sur la mise à prix de vingt-cinq francs, 25

Quatrième lot.
Onze ares vingt-sept centiares de terre, sis au même lieu, désignés au plan cadastral sous le n^o 565 p, section B.
Sur la mise à prix de quarante francs, 40

Cinquième lot.
Deux ares de vigne à la Porte-du-Parc, désignés au plan cadastral sous le n^o 2891, section E, joignant au nord Baudon, au levant Gouin, au midi Romain Sainton et au couchant Ganfreteau.
Sur la mise à prix de vingt-cinq francs, 25

Sixième lot.
Cinq ares quarante-trois centiares de vigne, coupés par un sentier, désignés au plan cadastral sous le n^o 2957, section E, joignant au nord Bertrand, au levant Pierre Champion-Thibault et au couchant Gouillard.
Sur la mise à prix de quarante francs, 40

Septième lot.
Trois ares de vigne, dans les Forêts, désignés au plan cadastral sous le n^o 157, section A, joignant au nord Emile Moreau, au levant le chemin, au midi un sentier et au couchant l'article ci-après.
Sur la mise à prix de trente-cinq francs, 35

Huitième lot.
Trois ares cinquante centiares de vigne, au même lieu, désignés au plan cadastral sous le n^o 155, section A, joignant au nord Auger, au levant l'article ci-dessus et Moreau, au midi le sentier et au couchant Clisson.
Sur la mise à prix de trente-cinq francs, 35

Nouvième lot.
Onze ares de vigne, sis aux Forêts, désignés au plan cadastral sous le n^o 146, section A, joignant au nord Auger, au levant Depaix, au midi le sentier et au couchant Demise.
Sur la mise à prix de quatre-vingt francs, 80

Dixième lot.
Trois ares soixante-six centiares de terre, au même lieu, désignés au plan cadastral, sous le n^o 67, section A, joignant au nord en sentier, au levant Girouard et au couchant Jean Peltier.
Sur la mise à prix de vingt-cinq francs, 25

Ouzième lot.
Un are soixante centiares de vigne et friche, au même lieu, désignés au cadastre sous le n^o 69, section A, joignant au couchant Menestreau et d'un bout au bois des Forêts.
Sur la mise à prix de douze francs, 12

Douzième lot.
Seize ares cinquante centiares de vigne, bois taillis et sapins, au même lieu, désignés au cadastre sous le n^o 88, section A, joignant au nord Guibert-Vinet, au levant Dubois, au midi les héritiers Martin et au couchant le parc.
Sur la mise à prix de cent-quarante francs, 140

Treizième lot.
Deux ares cinquante centiares de terre, aux Forêts, désignés au plan cadastral sous le n^o 129, section A, joignant au nord Métais et Dubois, au levant le chemin, au midi Boisson et au couchant Contant.
Sur la mise à prix de dix-sept francs, 17

Quatorzième lot.
Deux ares de vigne, aux Plantes-aux-Sœurs, désignés au cadastre sous le numéro 2352, section E, joignant au nord Renard, au levant Joyaux, au midi Devasle et au couchant Mitonneau.
Sur la mise à prix de dix-sept francs, 17

Quinzième lot.
Six ares vingt-cinq centiares de vigne, au Pied-d'Agneau, désignés au cadastre sous le numéro 2004, section E, joignant au nord Caillas, au levant Mercier, au couchant Pintier et au midi Dupas.
Sur la mise à prix de cinquante francs, 50

Seizième lot.
Deux ares vingt centiares de vigne, au même lieu, désignés au cadastre sous le numéro 2000, section E, joignant au nord Guérin, au levant Lhonneur, au midi Gigon et au couchant la veuve Margellier-Verrier.
Sur la mise à prix de vingt-cinq francs, 25

Dix-septième lot.
Onze ares de terre, au Tourniquet ou le Greffet, désignés au cadastre sous le numéro 1405, section E, joignant au nord M. Dubois, au midi le chemin, au levant Théophile Huet et au couchant Barriou.
Sur la mise à prix de cent cinquante francs, 150

Dix-huitième lot.
Six ares de vigne, à l'Aubernard, désignés au cadastre sous le numéro 1768, section E, joignant au nord l'article ci-après, au levant Peltier, au midi Geay et au couchant Chalumeau et Boulet.
Sur la mise à prix de soixante-cinq francs, 65

Dix-neuvième lot.
Quatre ares de vigne, au même lieu, désignés au cadastre sous le numéro 1765, section E, joignant au nord Boulet, au midi l'article ci-dessus, au levant Denais et au couchant Boulet et Chalumeau.
Sur la mise à prix de quarante francs, 40

Commune de Pas-de-Jeu, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres).

Vingtième lot.
Sept ares de terre, au Fief-de-Chemilly, désignés au cadastre sous le numéro 340, section E, joignant au nord Roussel, au levant Petit, au midi Angigard et au couchant Dixmier.
Sur la mise à prix de soixante francs, 60

Vingt-unième lot.
Cinq ares cinquante centiares de terre, au Chaumard, désignés au cadastre sous le numéro 995, section E, joignant au nord Bréchaud, au levant Dupont, au midi Petit et au couchant Depaix.
Sur la mise à prix de soixante francs, 60

Vingt-deuxième lot.
Neuf ares de terre, au Champ-Noir, désignés au cadastre sous le numéro 681, section E, joignant au nord Gécéroux, au levant Tremble, au midi la route et au couchant Guespin.
Sur la mise à prix de soixante-cinq francs, 65

Vingt-troisième lot.
Treize ares trente centiares de terre, sis au Noyer-Seul, désignés au cadastre sous le numéro 609, section D, joignant au nord le chemin, au levant Hervé, au midi Mitonneau et au couchant M. Millant.
Sur la mise à prix de quatre-vingts francs, 80

Vingt-quatrième lot.
Sept ares quatre centiares de terre, aux Hautes-Fondettes, désignés au cadastre sous le numéro 1036, section A, joignant au nord Piloton, au levant Rab, au midi Bas-sereau et autres et au couchant Tremblay.
Sur la mise à prix de soixante-quinze francs, 75

Vingt-cinquième lot.
Soixante-sept ares quarante centiares de terre, sis aux Bournaix, joignant d'un côté Bodet, d'un bout M. Hurtaut et d'un autre bout M. Petit.
Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, 250

Vingt-sixième lot.
Onze ares de terre, au même lieu, joignant d'un côté Bréchaud et d'un bout à un chemin.
Sur la mise à prix de quarante francs, 40

Vingt-septième lot.
Huit ares de terre, sis au Goulet, joignant d'un bout un chemin, d'un côté Joseph Freslon et d'un autre côté Hublot.
Sur la mise à prix de trente francs, 30

Vingt-huitième lot.
1^o Une maison, au bourg de la commune de Pas-de-Jeu, sise sur la route de Oiron à Pas-de-Jeu, composée de deux chambres basses et grenier dessus et deux écuries y adossées, le tout construit dans une pièce de terre appelée le Goulet, cadastrée sous le numéro 704, section C.
2^o Vingt-cinq ares soixante-quinze centiares de terre, en une pièce, sise au lieu dit Monplaisir et le Goulet, désignés au cadastre sous le numéro 704, section C, joignant d'un côté le chemin d. Goulet, d'autre côté MM. Diot et Dixmier, la scierie de Pas-de-Jeu, M^{me} Frédéric Leclerc et la route de Pas-de-Jeu.
Sur la mise à prix de deux mille cinq cent francs, 2,500

Commune de Bilazais, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres)

Vingt-neuvième lot.
Six ares quatre-vingt-cinq centiares de vigne, dans les Ruault ou les Coutures, désignés au cadastre sous le numéro 1731 section C, joignant au nord Champion père, au couchant Guérin et au midi Alexis Denis.
Sur la mise à prix de quarante francs, 40

Trentième lot.
Un are quatre-vingt-trois centiares de terre, aux Fontaines ou l'Aubernard, désignés au cadastre sous le numéro 1645 section C, joignant au nord Laurent, au levant le chemin, au midi Goujon et au couchant Courtel.
Sur la mise à prix de douze francs, 12

Trente-unième lot.
Douze ares quatre-vingt centiares de vigne et friches, au même lieu, désignés au cadastre sous le numéro 1630 section C, joignant au nord Pintier, au levant le chemin, au midi Millant et au couchant Talon.
Sur la mise à prix de quatre-vingt-cinq francs, 85

Trente-deuxième lot.
Neuf ares douze centiares de vigne, à l'Evente-Cul et l'Aubernard, désignés au cadastre sous le numéro 1594 section C, joignant au nord Lunet, au midi Baudin, au levant la veuve Nouet et au couchant un sentier.
Sur la mise à prix de quarante francs, 40

Trente-troisième lot.
Trois ares de terre, au Bois-de-Gland ou l'Aubernard, joignant au levant Girouard et au nord Pascal Denis, désignés au cadastre sous le numéro 1471 section C.
Sur la mise à prix de dix-sept francs, 17

Trente-quatrième lot.
Six ares quatre-vingt centiares de terre, au même lieu de l'Aubernard, joignant au levant et au nord Thomas Sainton, au couchant Uguet et Guibert et au midi le chemin, désignés au cadastre sous le numéro 1471 section C.
Sur la mise à prix de quarante francs, 40

Commune de Saint-Léger de Montbrun, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres)

Trente-cinquième lot.
Cinq ares trente centiares de terre, à la Croix-Blanche, désignés au cadastre sous le numéro 2047 section E, joignant au nord Pierre Poing, au levant le chemin, au midi Ilucault et au couchant Ganry.
Sur la mise à prix de quarante francs, 40

Commune de Thouars, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres)
Trente-sixième lot.
Vingt-deux ares cinquante-sept centiares de terre, à la Motte-de-Justice ou Champ-Pronst, joignant Bourry et Oudry.
Sur la mise à prix de deux cent dix francs, 210

Commune de Brion, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres)
Trente-septième lot.
Trois ares sept centiares de vigne, à la Tournière, joignant Beillard, Villemont et Rochereau.
Sur la mise à prix de quinze francs, 15

Commune de Louzy, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres)
Trente-huitième lot.
Six ares quatre-vingt-six centiares de terre, à l'Ouche-à-Bert, joignant Rochereau et Boulet.
Sur la mise à prix de trente francs, 30

Trente-neuvième lot.
Six ares soixante-dix centiares de terre, au même lieu, joignant Joubert et Legris dit Grison.
Sur la mise à prix de trente francs, 30

Communes de Saint-Laon et Arçay, arrondissement de Loudun (Vienne)

Quarantième lot.
Une propriété, située à Mareau, consistant en divers bâtiments, terres labourables et vignes, d'une contenance d'environ six

hectares, divisés en plusieurs pièces, situées en divers terrains et lieux dits desdites communes d'Arçay et Saint-Laon.
Sur la mise à prix de cinq mille francs, 5,000
Total des mises à prix : quatre-vingt mille cent soixante-dix francs, 14,570

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;
2^o A M. BONNEAU, syndic de faillites, rue d'Alsace, à Saumur ;
3^o A M^e HURSON, notaire à Oiron (Deux-Sèvres), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.
Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.
Saumur, le douze juin mil huit cent quatre-vingt-dix.
ANDRÉ POPIN.
Enregistré à Saumur, le juin mil huit cent quatre-vingt-dix, folio , case .
Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

A Louer présentement

UNE MAISON
Située à Saumur, 10, quai de Limoges.

Joignant l'Hôtel Léon Mayard.
Comprenant : salle à manger, salon, cuisine, office, trois belles chambres à feu au 1^{er} avec lingerie, quatre chambres à feu au 2^e, chambre de domestique, deux vastes greniers, deux caves et jardin.
Pour visiter, s'adresser à M. PIVRON, pompier, quai de Limoges, et à M. CARICHOU, à Beaulieu-lès-Saumur.

Des modifications pourront être apportées suivant le goût du bailleur.

COUPES D'HERBES

A VENDRE
S'adresser à M^e Baril, à Saint-Hilaire-Saint-Pierre, à M. BOUYER-LADURIE.

Ligne régulière de steamers à grande vitesse, entre NANTES et LIVERPOOL

(Et en connaissements directs pour toutes les villes intérieures de l'Angleterre et de l'Irlande.)
Georges NELSON, steam ship company, Liverpool. P. et A. LEGAL fils, agents à Nantes. — 4^{er} départ de Nantes pour Liverpool, 27 courant, par steamer Hart Fell.

ÉPICERIE PARISIENNE

HERBERT ET FILS
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 33
ALCOOL A BRULER
Sans odeur, ne fume pas et ne noircit pas en brûlant ; 30 0/0 de réelle économie. Le litre, à fr. 30 ; la bouteille d'environ 1 litre, à fr. 15.
Le verre en plus est compté et repris pour 10 cent.
MAGNIQUES BOUGIES DE COULOURS
En paraffine.....la boîte 1.70
En stéarine..... — 1.50

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné,

Étude de M^e GAUTHIER, notaire Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE
UNE PROPRIÉTÉ
Au Val-Langlais, commune de Bagnoux.
Comprenant : maison, jardin, pressoir, cave, puits, parcelle de 1 hectare 40 ares environ, joignant M. Liénard et M^{me} Des temps.
S'adresser, pour traiter, au notaire. (438)

OCCASION

A VENDRE
Cheminée en fonte
PRESQUE NEUVE
S'adresser à M. G. GIRARD, rue Saint-Jean, n^o 42.

Marque St-Georges

VINS FINS DE BORDEAUX
Chez M^{me} V^e J. Jouanneau, (hôtel), place de l'Hôtel-de-Ville à Saumur.

A LOUER

UNE MAISON
Avec Jardin bien affrûité
Terrasse, tonnelle, belle cave, située au Gros-Cailou, Saint-Lambert-des-Lèves.
S'adresser à M. Morzé, qui habite la maison contiguë.

UN ÉCRIVAIN

ayant fait ses preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.